

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé en son lieu ordinaire de séance sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (15) : Mme VEYSSY, Maire ; M. AUBY, Mme BERTIN (départ à 19h25), M. BRUGERE, M. CRISTOFOLI, Mme DANNEY, Mme DARRIET, M. DUPONT, Mme MARTINEZ, M. MOGAN, M. PICO, M. SEIGUE, M. TOURNIÉ, Mme VACHER, Mme WOLF

Pouvoirs (2) : Mme VIDAL à Mr BRUGE  
Mme OLIVE à Mme WOLF  
Secrétaire de séance : Mr BRUGERE

Propos liminaires de Mme le Maire : *« Cette séance du conseil municipal public de rentrée va porter l'empreinte d'une nouvelle étape dans l'organisation de notre mairie. Tout d'abord, notre conseil municipal va fonctionner avec 17 élus, suite à la démission de deux adjoints.*

*Ensuite, dans le droit fil des échanges que nous avons eus lors de notre dernier conseil municipal, nous allons travailler au sein de 3 nouvelles commissions qui vont décliner les grandes thématiques qui abordent les dossiers sur lesquels la commune s'est engagée : une commission « Cadre de vie », une commission « Gestion administrative et financière de la commune », une commission « Vivre ensemble ». Nous reviendrons en détail sur le contenu de ces commissions lors de la présentation des délibérations.*

*Enfin, le fonctionnement de notre mairie est revu en profondeur avec une expérimentation de la semaine à 4 jours pour nos agents, tout en augmentant les horaires hebdomadaires d'ouverture au public, puisque nous passons de 35 h hebdomadaires d'ouverture à 47 h 30 à partir du 1<sup>er</sup> octobre. La mairie sera ouverte, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18 h, sans interruption.*

*A noter aussi que la candidature de la mairie de Cénac pour traiter les demandes de cartes d'identité et de passeports a été acceptée par la Préfecture de la Gironde. Nous sommes en train de nous équiper et nos agents vont être formés. Ce nouveau dispositif de service public devrait être opérationnel d'ici la fin de l'année. J'en profite pour remercier chaleureusement notre collègue adjointe Laetitia DANNEY qui a initié la démarche du passage à 4 jours de travail hebdomadaire, ainsi que du recueil des demandes de cartes d'identité. Elle a porté ces dossiers avec notre Directrice des services Sabine VALLEREAU, elles sont parvenues à proposer un projet d'organisation qui convient à tous les agents municipaux concernés. J'adresse également un grand remerciement à toute l'équipe des services techniques qui, cet été, a réalisé tous les travaux de réaménagement des locaux de l'accueil. Ils peuvent être fiers du*

*travail effectué, les retours très positifs des cénacais qui viennent à la mairie sont leur meilleure récompense.*

*L'autre grand sujet en ce mois de septembre, c'est la rentrée des élèves à l'école de la Pimpine. Les travaux avancent à un bon rythme, les réunions de chantier s'enchaînent chaque mardi matin, suivies par notre collègue adjoint Jean-Pierre BRUGERE. Les 3 nouvelles classes ont été livrées à la rentrée comme prévu. Les travaux en cours portent sur la réalisation des nouveaux sanitaires dans la cour pour les élèves de l'élémentaire, ainsi que sur les bâtiments de l'accueil périscolaire dont la réception des travaux a lieu après-demain. Quant à l'école de musique de la villa Argentina, les travaux devraient être achevés d'ici la Toussaint (réception le 27 octobre).*

*Enfin, cette rentrée a permis aux Cénacais de se retrouver autour de moments culturels et/ou festifs : Forum des Associations, Festival Ouvre la Voix, Guinguette Cénacaise, Exposition d'aquarelles et de sculpture, soirée théâtre, soirée ciné-club, ateliers de mangas à la bibliothèque. Merci à nos collègues Alexandra Vacher, Dominique Bertin, Céline Martinez qui suivent de près l'organisation de ces manifestations qui doivent beaucoup à la vitalité de nos associations.*

*Les délibérations de ce soir vont essentiellement porter sur les ajustements de composition des commissions et autres délégations, ainsi que sur des sujets concernant notamment la modification simplifiée de notre PLU, la voirie, la fiscalité locale... »*

#### I/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 MAI 2023

Aucune observation n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité

#### II/ REDUCTION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu la démission de Monsieur Philippe PATRIER de ses fonctions d'adjoint au Maire en date du 10 juillet 2023

Vu la démission de Monsieur Alexandre PEREZ de ses fonctions d'adjoint au Maire en date du 11 août 2023,

Il est proposé au Conseil de réduire le nombre d'adjoints à 3, chaque adjoint remontant au rang immédiatement supérieur selon le tableau suivant :

Madame Laëtitia DANAY	1 <sup>ère</sup> adjointe
Madame Alexandra VACHER	2 <sup>ème</sup> adjointe
Monsieur Jean-Pierre BRUGERE	3 <sup>ème</sup> adjoint

#### **Résultat du vote :**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°38-2023 est adoptée à l'unanimité

### III/ MODIFICATION DES COMMISSION MUNICIPALES

Mme le Maire explique de passer de 6 à 3 commissions afin de travailler de manière transversale sur les dossiers, et avec un nombre plus conséquent d'élus par commission. Mr AUBY précise que la commission Cadre de vie est une fusion des anciennes commissions 1 (Environnement, mobilités douces) et 4 (Urbanisme, voirie, travaux), le dossier majeur à venir sera celui sur les mobilités douces et notamment le lien entre le bourg et la piste cyclable Roger Lapébie.

La commission Administration générale regroupe les anciennes commissions 2 (Administration générale, finances RH) et 3 (Solidarité, santé, prévention). Mme le Maire précise que cette commission aura la charge de suivre le nouveau fonctionnement de la mairie avec la mise en place de la semaine à jours et du service des cartes d'identité/passeports.

Mme VACHER explique que la commission Vivre ensemble regroupe les anciennes commission 5 (Affaires scolaires, animations, vie associative) et 6 (Communication, démocratie locale). Mr SEIGUE informe qu'une réunion publique sur le budget participatif aura lieu le 27/09 pour présenter les 2 projets déposés par les citoyens. Par ailleurs, le projet de micro-forêt à la plaine des sports est en cours, les plantations sont prévues à l'automne

Il est proposé au Conseil de modifier la composition des commissions municipales comme suite comme suit :

<b><u>COMMISSION CADRE DE VIE</u></b> Habitat, Urbanisme / Mobilités douces / Voirie / Accessibilité / Patrimoine communal et environnemental  <b>Co-présidée par JP Brugère et JF Auby</b>	<b>Jean-Pierre Brugère Jean-François Auby Dominique Bertin Michaël Pico Guillaume Seigue Jean-Louis Tournié Marie-France Vidal Etienne Cristofoli Julien Mogan Christine Wolf</b>
<b><u>COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b> Finances / Ressources Humaines / Marchés Publics / Solidarités / Prévention et Gestion des Risques  <b>Co-présidée par Laëtitia Daney et Michaël Pico</b>	<b>Laëtitia Daney Michaël Pico Jean-Pierre Brugère Christiane Darriet Céline Martinez Alexandra Vacher Marie-France Vidal Monique Olive</b>
<b><u>COMMISSION VIVRE ENSEMBLE</u></b> Affaires scolaires / Relations aux habitants / Communication / Culture et animations/ Vie sportive et associative <b>Co-présidée par Alexandra Vacher et Guillaume Seigue</b>	<b>Alexandra Vacher Guillaume Seigue Dominique Bertin Laëtitia Daney Bertrand Dupont Céline Martinez Jean-Louis Tournié Christine Wolf Julien Mogan</b>

#### **Résultat du vote :**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°39-2023 est adoptée à l'unanimité

#### IV/ DESIGNATIONS AUX COMMISSIONS DE LA CDC

Il est proposé au Conseil de modifier la désignation des membres aux commissions de la CDC comme suit :

- 1 FINANCES – ORGANISATION SERVICES CDC – MUTUALISATION : C. Veyssy, L. Daney, M. Olive
- 2 – INFRASTRUCTURES : JP. Brugère, JF. Auby, J. Mogan
- 3 – PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE : A. Vacher, C. Darriet,
- 4 – SPORT, VIE ASSOCIATIVE : B. Dupont, C. Martinez, M. Pico
- 5 – GESTION DES RISQUES : JP. Brugère, M. Pico, C. Veyssy
- 6 – COMMUNICATION, ANIMATION CULTURELLE, DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : JL. Tournié, G. Seigue, D. Bertin
- 7 – ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, COHERENCE TERRITORIALE : G. Seigue, JF. Auby, E. Cristofoli (*Plan Paysage Julien Mogan, Plan Climat D Bertin*)
- 8 – ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : M. Pico, G. Seigue, JF. Auby
- 9 – ACTIONS SOCIALES, SOLIDARITE : MF. Vidal, C. Darriet, L. Daney
- 10 – MOBILITES : JF. Auby, M. Pico, C. Wolf

#### **Résultat du vote :**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°40-2023 est adoptée à l'unanimité

#### V/ AUTRES DESIGNATIONS

- SUPPLEANT EPRCF33 :

Vu la démission de Monsieur Alexandre PEREZ de ses fonctions d'adjoint en date du 11 août 2023, il est proposé au Conseil de désigner Monsieur Michaël PICO en remplacement de Monsieur Alexandre PEREZ en tant que délégué suppléant.

#### **Résultat du vote :**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°41-2023 est adoptée à l'unanimité

- CCAS :

Vu la démission de Monsieur Alexandre PEREZ de ses fonctions d'adjoint en date du 11 août 2023, il est proposé au Conseil de désigner Madame Alexandra VACHER en remplacement de Monsieur Alexandre PEREZ.

#### **Résultat du vote :**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°42-2023 est adoptée à l'unanimité

- CORRESPONDANT DEFENSE :

Vu la démission de Monsieur Alexandre PEREZ de ses fonctions d'adjoint en date du 11 août 2023, vu la nécessité de désigner un correspondant Défense, il est proposé au Conseil de désigner Monsieur Michaël PICO.

**Résultat du vote :**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°43-2023 est adoptée à l'unanimité

- SUPPLEANT CAO :

Vu la démission de Monsieur Alexandre PEREZ de ses fonctions d'adjoint en date du 11 août 2023, il est proposé au Conseil de désigner Madame Céline MARTINEZ, portant la composition de la CAO comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Laëtitia DANÉY	Madame Christiane DARRIET
Monsieur Jean-François AUBY	Madame Céline MARTINEZ
Monsieur Julien MOGAN	Monsieur Etienne CRISTOFOLI

**Résultat du vote :**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°44-2023 est adoptée à l'unanimité

VI/ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame DANÉY explique au Conseil que les recettes fiscales perçues en 2023 (1 233 890 €) seront supérieures aux recettes prévues au budget (1 038 000 €). Il est donc proposé au Conseil de prendre une décision modificative du budget pour intégrer ces nouvelles recettes, soit **+ 195 890 €**

FONCTIONNEMENT			
		DEP	REC
73111	Impôts locaux		+195 890 €
60612	Gaz/Electricité	+30 000 €	
615231	Entretien voirie	+10 000 €	
61551	Entretien matériel roulant	+5 000 €	
618	Services extérieurs	+2 960 €	
681(68)	Créances douteuses	+40 €	
23	Virement à la section investissement	+147 890 €	
TOTAL		195 890 €	195 890 €

INVESTISSEMENT			
AUGMENTATION DE CREDITS			
		DEP	REC
21	Virement de la section fonctionnement		+147 890 €
33	Opération Voirie	+62 000 €	
48	Opération réseaux	+70 000 €	
2157	Matériel et outillage technique	+15 890 €	
TOTAL		147 890 €	147 890 €

Il est ainsi proposé d'augmenter les crédits de certaines opérations d'investissement notamment en voirie et en réseau, ce qui permettra de lancer une tranche du changement de l'éclairage public en LED.

**Résultat du vote :**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°45-2023 est adoptée à l'unanimité

VII/ MAJORATION DU TAUX DE TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Madame DANEY expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 et 60 % la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Madame DANEY explique que l'objectif de ce dispositif est d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché des biens non affectés à la résidence principale, dans des zones présentant de sérieuses difficultés d'accès au logement.

Des dégrèvements sont néanmoins prévus pour les propriétaires de résidences secondaires :

- contraints de résider dans un lieu distinct de leur habitation principale, pour raisons professionnelles
- de condition modeste, installés durablement en maison de retraite ou en établissement de santé, et qui conservent la jouissance de leur ancien logement ;
- qui ne peuvent affecter, pour cause étrangère à leur volonté, leur logement à un usage d'habitation principale ;
- qui relèvent du statut des personnes morales comme les associations loi 1901 ou les congrégations religieuses

Il est ainsi proposé au Conseil de majorer de 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés. Mme DANEY précise que cette majoration concernera 40 logements sur la Commune.

Mr MOGAN informe qu'il est favorable à cette décision, et demande si la commune a la possibilité d'informer les propriétaires en amont.

Mme le Maire répond que nous avons la connaissance du nombre des logements concernés mais pas des noms, une demande en ce sens a été faite auprès de la DGFIP.

**Résultat du vote :**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°46-2023 est adoptée à l'unanimité

VIII/ ADHESION AU SERVICE PREVENTION DU CDG 33

Mme DANEY explique que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité, et qu'à ce titre les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive pour leurs agents.

Il est proposé au Conseil d'adhérer au service proposé par le Centre de Gestion, dont le tarif est de 65€ par agent et par an.

**Résultat du vote :**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°47-2023 est adoptée à l'unanimité

IX/ MODIFICATION DU PLU : MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Mr AUBY rappelle que la Commune a lancé une procédure de modification simplifiée du PLU. Le dossier a été envoyé pour avis aux personnes publiques associées avant sa mise à disposition au public. Mr AUBY explique qu'il revient au Conseil de fixer les modalités de la concertation : il est donc proposé de mettre le dossier à disposition du public et d'ouvrir un registre permettant de recueillir les observations pendant une période minimale de quatre semaines, du lundi 9 octobre au vendredi 3 novembre 2023.

Pendant toute cette période, le dossier pourra être consulté en mairie aux jours et horaires d'ouverture habituels : **du lundi au vendredi de 8h30 à 18h**

Les observations sur la modification du PLU pourront être consignées sur le registre prévu à cet effet en Mairie. Elles pourront également être adressées par écrit ou courrier électronique.

**Résultat du vote :**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°48-2023 est adoptée à l'unanimité

## X/ CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE AVEC ENEDIS

Monsieur AUBY explique que la Commune a accordé, en date du 3 mai 2023, une déclaration préalable de travaux n°03311823X0007 pour des travaux sur une construction existante au 32 avenue de Bordeaux (domaine le Sorbier).

Afin de permettre le raccordement de ce bâtiment au réseau de distribution d'électricité, la société ENEDIS a besoin d'établir, sur la parcelle communale AK 444, une canalisation souterraine permettant l'enfouissement de câbles électriques, tel qu'indiqué sur le plan des travaux établi par ENEDIS et annexé à la présente.

Ainsi, ENEDIS sollicite la constitution d'une servitude portant sur un droit de passage, sur une largeur de 1 mètre et une longueur de 24 mètres. Cette servitude est consentie sur la base d'une indemnité de 10 euros.

Elle est traduite sous la forme d'une convention référencée DC026/068513, et sera entérinée par la conclusion d'un acte notarié dont les frais seront à la charge exclusive du demandeur.

### **Résultat du vote :**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°49-2023 est adoptée à l'unanimité

## XII/ RETROCESSION DES VOIRIES DES LOTISSEMENTS

Monsieur AUBY explique que plusieurs associations syndicales de lotissement ont effectué des demandes de rétrocession de leur voirie dans le domaine public communal.

Afin d'y donner suite, et dans un souci d'équité, il est proposé au Conseil d'établir un principe général de rétrocession basé sur les critères suivants :

- Demande formalisée de l'association syndicale du lotissement
- Parfait état des communs (voirie, réseaux)
- Etat des lieux préalable des communs
- Ancienneté de 25 ans du lotissement
- La reprise de la voirie du lotissement doit permettre de pouvoir relier deux espaces publics entre eux, ou favoriser la création de mobilités douces

Mme Le Maire indique que les voies récemment reprises respectent ces critères, notamment celui du lien entre deux espaces publics.

Mr MOGAN s'interroge sur la possibilité d'indexer les taxes foncières sur le positionnement des maisons par rapport aux voies, avec un coefficient multiplicateur plus important pour celles situées au fond des impasses.

Mme le Maire indique qu'il n'est pas légal de différencier, dans une même rue, les logements assujettis aux taxes.

### **Résultat du vote :**

Pour : 17



Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°50-2023 est adoptée à l'unanimité

### XIII/ MODIFICATION DU REGLEMENT COMMUNAL DE VOIRIE

Monsieur BRUGERE rappelle que l'article 2 du règlement communal de voirie dispose que : « *Les habitants des immeubles riverains des voies publiques doivent maintenir en bon état de propreté les trottoirs au droit de leur domicile. Ils doivent aussi nettoyer les gargouilles et autres ouvrages d'évacuation des eaux pluviales placés en travers des trottoirs, ainsi que les caniveaux bordants ceux-ci, de manière à maintenir en tout temps un bon écoulement des eaux.*

Il explique que dans certains secteurs et sur certaines voies communales, une confusion existe entre les espaces verts dont l'entretien relève de la Commune et la bordure des clôtures des riverains.

Ainsi, afin de clarifier l'intervention des services et des habitants il est proposé de modifier l'article 2 du règlement communal en prévoyant une largeur minimale de **1 mètre** relevant des riverains :

*« Les habitants des immeubles riverains des voies publiques doivent maintenir en bon état de propreté les trottoirs au droit de leur domicile, **sur une bande de 1 mètre de large**. Ils doivent aussi nettoyer les gargouilles et autres ouvrages d'évacuation des eaux pluviales placés en travers des trottoirs, ainsi que les caniveaux bordants ceux-ci, de manière à maintenir en tout temps un bon écoulement des eaux. »*

#### **Résultat du vote :**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°51-2023 est adoptée à l'unanimité

### XIII/ RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SPA

Monsieur BRUGERE explique que la Commune délègue à la SPA la mission de mise en fourrière des animaux.

Il informe le Conseil que de nouveaux tarifs vont être appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 afin que la SPA puisse faire face à des dépenses importantes.

La cotisation annuelle est à ce jour de 0.50€ par habitant. Elle passera à 0.65€ par habitant en 2024.

Afin d'acter cette nouvelle tarification, une nouvelle convention doit être signée.

#### **Résultat du vote :**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°52-2023 est adoptée à l'unanimité

#### XIV/ APPROBATION DE L'ADHESION DU SIEA AU SMEGREG

Mr CRISTOFOLI explique que le SIEA est compétent en matière de production, traitement, transport et distribution d'eau potable ;

Les statuts du SMEGREG modifiés permettent l'accueil des collectivités territoriales et leurs groupements exerçant tout ou partie de la compétence alimentation en eau potable dans le périmètre du SAGE Nappes Profondes de Gironde afin d'élargir la gouvernance de la gestion équilibrée des ressources en eau dans un esprit de solidarité des actions et de mutualisation des moyens ;

Il rappelle les enjeux de la gestion équilibrée et durable des nappes profondes de Gironde qui fournissent 97% de l'eau potable du Département ;

Considérant la délibération n°023-031 du syndicat, en date du 13 juin 2023, demandant à la commune de donner son accord pour l'adhésion du syndicat au SMEGREG ;

Il est ainsi proposé d'approuver l'adhésion du SIEA des Portes de l'Entre-Deux-Mers au SMEGREG.

#### **Résultat du vote :**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération n°52-2023 est adoptée à l'unanimité

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h*

**Cénac, le 3 octobre 2023**

**Le Maire,  
Catherine VEYSSY**

